



Conseil municipal

Jeudi 9 décembre 2021

19h - salle des fêtes de Piquecos

Présents : Mmes Christèle GARCIA, Angélique BARAILLE, Camille LOPITAUX, Audrey MAURIAL, Valérie SLIZANOWSKI dit LAROCHE MEDJADJI

MM. Jean-Marc AILHAS, Alexis DOMPEYRE, Sylvain HEMMER.

Absents : Mme Valérie RABAULT, MM. Michel DESPLATS, Victor MELO

Procuration : Mme Valérie RABAULT à M. Sylvain HEMMER

Date de convocation : 30 novembre 2021

Date d'affichage : 30 novembre 2021

Secrétaire de séance : Angélique BARAILLE

Séance ouverte à 19h35

1. Compte-rendu du conseil du 23 septembre 2021 :

Aucune modification est demandée.

Compte-rendu du 23 septembre 2021 adopté à l'unanimité.

2. Approbation du rapport annuel du prix et de la qualité du service public 2020 Eau potable (SAEP)

Le document a été adressé aux membres du conseil municipal. Mme le Maire en fait la synthèse, les élus relèvent l'importance de la perte d'eau due à la vétusté du réseau. Celui-ci est rénové par tranches.

Délibération n°1 : Le conseil approuve à l'unanimité le rapport 2020 de la SAEP.

3. Avenant n°1 : Marché Aménagement d'espaces publics mutualisés pour CMPBG

- Avenant pour la réalisation d'une tranchée et fourniture de gaine pour un montant de 1146,72€ HT.

Après le début des travaux, il s'avère que l'alimentation électrique est trop faible et une tranchée doit être effectuée qui n'était pas prévue.

Délibération n°2 : Le conseil accepte l'avenant N°1 à l'unanimité.

4. Motion concernant le projet du nouvel hôpital de Montauban

Le dossier du nouvel hôpital a été présenté aux élus ; l'installation est prévue au sud de Montauban ce qui a pour conséquence d'éloigner le centre de soins de notre région. Cela accentue aussi le déséquilibre Nord-Sud du département.

La Communauté de Communes du Pays Lafrançaisain a adressé une motion à l'ARS.
Chaque commune ajoute sa motion personnelle.

Délibération n°3 : Le conseil accepte la motion à l'unanimité.

5. Questions diverses

- Devis de travaux complémentaires pour le chantier en cours de la société Péfourque :
Un avenant ne peut dépasser 15% du marché négocié, ce devis doit être renégocié en gardant essentiellement le câblage pour l'alimentation des ateliers.
- Projet de Halle : modification de l'alignement sur la limite avec le terrain privé voisin après passage du géomètre.
- Installation de la fibre : plus de cent poteaux prévus sur le secteur mis en place par la société Octogone. Nous devons étudier le dossier de près avant de donner l'autorisation d'occupation de la voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.